

LA RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL—L'ACCÈS AU PARC

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais prendre quelques minutes du temps de la Chambre pour présenter de nouvelles pétitions au sujet du jardin de la résidence du gouverneur général et de la déplorable décision d'en interdire l'accès au grand public. Je pense avoir déposé quelque 150 pétitions semblables jusqu'à maintenant. Celles-ci sont les dernières que j'ai avec moi aujourd'hui. Les pétitionnaires demandent au gouvernement et au Parlement de suspendre la décision prise, afin de permettre de nouvelles consultations avec un groupe de citoyens qui incarnent une vague d'opposition de plus en plus large et vive, afin d'en arriver peut-être à un modus vivendi qui satisfasse à la fois le gouvernement et la population. En fait, si la sécurité du gouverneur général est menacée, fournissons-lui les moyens voulus pour l'assurer. Faisons en sorte que les Canadiens qui le désirent puissent avoir accès à ces jardins et au parc.

ON S'ÉLÈVE CONTRE LES LOIS CONCERNANT L'AVORTEMENT

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, je dois moi aussi présenter une pétition au nom d'une poignée d'électeurs de mon district électoral qui sont membres d'un des groupes pro-vie et qui s'élèvent contre les lois actuelles concernant l'avortement.

ON DEMANDE LE MAINTIEN DE LA LIVRAISON DU COURRIER DANS LES BOÎTES AUX LETTRES DES RÉSIDENTS DES ROUTES RURALES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition portant la signature de plusieurs centaines de personnes qui habitent le long de routes rurales à Thunder Bay et dans les environs. Toutes ces signatures ont été recueillies grâce aux bons offices du député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus). Les signataires enjoignent à Postes Canada de cesser la suppression discriminatoire des services aux résidents ruraux et l'exhortent à maintenir la livraison du courrier dans les boîtes aux lettres échelonnées le long des routes rurales.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai la charge et le privilège de présenter des pétitions portant la signature de nombreux résidents de la région de Hamilton, ainsi que de nombreux citoyens de la région de Comox en Colombie-Britannique. Les signataires protestent contre le changement apporté à la Loi sur l'assurance-chômage qui fait que l'on considère le revenu de pension comme un revenu gagné aux fins de l'assurance-chômage. Ils demandent au Parlement d'ordonner à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald) de retirer cette modification inique de la Loi sur l'assurance-chômage.

Pétitions

ON S'OPPOSE À TOUTE LIBÉRALISATION DE LA DISPONIBILITÉ ET DE LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL DE PORNOGRAPHIE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition dûment certifiée, signée par de nombreux habitants de Willowdale qui expriment leur opposition à toute libéralisation de la disponibilité et de la distribution au Canada de matériel pornographique exploitant la dignité humaine.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MESURE MODIFICATIVE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier) demande la permission de présenter le projet de loi C-293 intitulé Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (primauté du bilinguisme).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je reviens avec un autre projet de loi visant à affirmer la primauté du bilinguisme exprimée à l'article 2 de la Loi sur les langues officielles sur les autres lois et règlements du Parlement et du gouvernement du Canada.

Ce à quoi je vise, c'est assurer la primauté de la Loi afin d'éviter des situations embarrassantes comme nous en avons eues avec les Gens de l'air ou dans d'autres situations.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

LA LOI SUR LA MONNAIE

MESURE MODIFICATIVE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis) demande la permission de présenter le projet de loi C-294 intitulé Loi modifiant la Loi sur la monnaie.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le député à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.